

## SÉANCE SPÉCIALE DU 31 MAI 2021, 19 H 30.

Lundi, le 31 mai 2021, se tient avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé), autorisé en vertu de l'arrêté ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux relatif à la pandémie de la Covid-19, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette, présente virtuellement via l'application Zoom.

Sont présents virtuellement (via zoom):

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi virtuellement à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue **avec l'application ZOOM et à huis clos (public non-autorisé)**, lundi, le 31<sup>e</sup> jour de mai 2021, 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Résolution modifiant le Règlement 502.
- 3.0 Remplacement de la conduite d'aqueduc d'une partie du boulevard Martel – Étude des soumissions.
- 4.0 Ressources humaines.
- 5.0 Ventes de terrains – Résolutions 281-2020, 54-2021 et 137-2021.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

138-2021

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 31 mai 2021, 19 h 30.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Résolution modifiant le Règlement 502.
- 3.0 Remplacement de la conduite d'aqueduc d'une partie du boulevard Martel – Étude des soumissions.
- 4.0 Ressources humaines.
- 5.0 Ventes de terrains – Résolutions 281-2020, 54-2021 et 137-2021.
- 6.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 31 mai 2021, 19 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

139-2021

**Résolution modifiant le Règlement 502 – Aqueduc – Boulevard Martel.**

---

**CONSIDÉRANT** le Règlement 502 ayant sommairement pour objet le remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc du boulevard Martel aux coûts de 890 000 \$ adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que les articles 3 et 4 du Règlement 502 soient et sont remplacés par les suivants:

**"Article 3**

Le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 050 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**Article 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 890 000 \$ sur une période de 10 ans, et à affecter une somme de 490 000 \$ provenant de la TECQ."

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

140-2021

**Remplacement de la conduite d'aqueduc d'une partie du boulevard Martel – Étude des soumissions.**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé le 30 avril dernier à un appel d'offres public pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie du boulevard Martel;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>SOUSSION</b>
Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.)	1 002 774,83 \$
Constructions J et R Savard ltée	1 074 124,89 \$
Entreprises Rosario Martel inc.	1 146 929,02 \$

**CONSIDÉRANT** que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes à l'exception de celle d'Entreprises Rosario Martel inc. jugée non-conforme.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la proposition du plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.)  
1 002 774,83 \$ (taxes incluses)

et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant des présentes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

141-2021

**Ressources humaines – Surveillance de chantiers.**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau réalisera au cours de la période estivale 2 chantiers majeurs nécessitant une présence en continue pour une surveillance complète;

**CONSIDÉRANT** la rareté de main-d'œuvre dans les firmes d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a, à l'interne, une personne possédant une certaine expérience en ce sens et en mesure de réaliser ce genre de travail.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à Mme Kathleen Tremblay, employée de soutien, d'assurer une présence en continue pour la surveillance de chantiers du remplacement de l'aqueduc sur le boulevard Martel ainsi que celle de la construction de nouvelles rues dans le secteur alpin sur une période approximative de 14 semaines, le tout sous l'encadrement des firmes d'ingénierie à ces dossiers; et que son taux horaire pour la durée et dans le cadre de ces travaux particuliers soit haussé à 25\$/h. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

142-2021

**Ressources humaines – Camping - Préposé.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne les services de M. Steeven Gagné, pour occuper le poste de responsable du camping pour la période estivale au taux horaire de 18\$/h. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

143-2021

**Ressources humaines – Ressourcerie.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres de service pour occuper le poste de responsable à la Ressourcerie;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a reçu 4 candidatures.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne les services de M. Michel Desbiens pour occuper le poste de responsable de la ressourcerie pour la période estivale au taux horaire de 14,50\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

144-2021

**Emplois étudiants – Terrain de jeux et halte-garderie.**

**CONSIDÉRANT** les recommandations faites par le Comité des Loisirs pour l'engagement d'étudiants pour le camp de jour, la halte-garderie et pour l'hygiène à assurer.

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'embauche pour le bon fonctionnement du camp de jour et de la halte-garderie, des personnes nécessaires à cette activité, en fonction de l'ordre établi par le comité des loisirs, et de la quantité d'inscription et de la capacité d'accueil, le tout aux conditions suivantes:

➤ Moniteurs et désinfection – Camp de jour et désinfection :  
6 sem. X 40 h/sem. X 13,50 \$/h

- Annabel Tremblay
- Océane Tremblay-Dubois

➤ Moniteurs – Camp de jour :  
6 sem. X 35 h/sem. X 13,50 \$/h

- Marie Raymond
- Ariane Lapierre
- Coralie Lapierre

➤ Assistants-moniteurs - Camp de jour :  
6 sem. X 28 h/sem. X 13,50 \$/h

- Alex Prince
- Élizabeth Fillion
- Éllie Gaudreault
- Danie Fillion
- Maude Cossette

➤ Préposé - Halte-garderie :  
6 sem. X 18 h/sem. X 16,00 \$/h

- Jennifer Tremblay

et que Mme Lynda Émond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

145-2021

**Ventes de terrains – Résolutions 281-2020, 54-2021 et 137-2021.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a adopté les résolutions ci-bas autorisant la vente de certaines parcelles de terrain, soit:

RÉSOLUTION	SUPERFICIE APPROXIMATIVE	PRIX UNITAIRE	LOT OU PARTIES DE LOT CONCERNÉS
281-2020	325 m <sup>2</sup>	9.82\$/m <sup>2</sup>	5 913 718-P
54-2021	64 m <sup>2</sup>	37\$/m <sup>2</sup>	5 913 196-P
137-2021	82 m <sup>2</sup>	37\$/m <sup>2</sup>	6 377 795

**CONSIDÉRANT** certaines erreurs constatées dans les numéros de lot ou parties de lot concernés.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu:

- que les résolutions 281-2020, 54-2021 et 137-2021 soient et sont abrogées;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente de lot ou parties de lot ci-bas:

<b>SUPERFICIE APPROXIMATIVE</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>LOT OU PARTIES DE LOT CONCERNÉS</b>
325 m <sup>2</sup>	9.82\$/m <sup>2</sup>	6 433 380
64 m <sup>2</sup>	37\$/m <sup>2</sup>	6 402 113-P
82 m <sup>2</sup>	37\$/m <sup>2</sup>	6 402 113-P

- et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 45).**

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**